

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 16 AOÛT 2021, À 19 H 30.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. DEMANDES VERBALES**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 5 juillet 2021
 - 4.2 Séance extraordinaire du 15 juillet 2021
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Agente de bureau – préposée à la perception et comptabilité – embauche – personnel remplaçant
 - 5.3 Directeur du Service des travaux publics – monsieur Benoît Marsolais – permanence
 - 5.4 Directrice générale – évolution dans les classes salariales
 - 5.5 Financement de règlements par obligations – concordance et courte échéance
 - 5.6 Émission d'obligations – adjudication
 - 5.7 Rapport financier et rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2020 – dépôt
 - 5.8 Rapport de la mairesse – faits saillants du rapport financier 2020 – dépôt
 - 5.9 Affectation – réserve financière aux fins de bonification et de protection en matière environnementale – exercice financier 2021
 - 5.10 Cession du lot 4 925 025 – autorisation de signature
 - 5.11 Acquisition de terrain – lot 4 925 205 (anciennement 205, avenue Villeneuve) – mandat – autorisation de signature
 - 5.12 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1290-2021 décrétant des travaux de construction d'une patinoire réfrigérée couverte et d'un chalet de parc et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 4 526 000 \$ à cette fin
 - 5.13 Annulation de factures – droit de mutation
 - 5.14 Bris du couvert de glace – paiement
 - 5.15 Roy & Asselin, avocats – honoraires
 - 5.16 Chambre de commerce du Grand Joliette – adhésion – renouvellement
 - 5.17 Séances 2021 – calendrier – modifications
- 6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Dénéigement saison hivernale 2021-2022 – passerelles et leurs accès – entente – autorisation de signature

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dérogation mineure numéro 2021-00316 (55, rue Patrick)
- 7.2 Dérogation mineure numéro 2021-00318 (23, rue Guy)
- 7.3 Dérogation mineure numéro 2021-00319 (151-155, rue Jean-Duceppe)
- 7.4 Dérogation mineure numéro 2021-00367 (2-4, rue Sainte-Marie)
- 7.5 Étude de PIIA – projet d'agrandissement du bâtiment principal – 560, Route 131
- 7.6 Adoption finale – règlement numéro 1294-2021 visant à encadrer les permis et procédures de lotissements
- 7.7 Association Forestière de Lanaudière – adhésion – renouvellement

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 8.1 Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière – contribution financière
- 8.2 Maison des Jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette – contribution financière – animateur
- 8.3 Maison des Jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette – activité de financement – autorisation
- 8.4 Société d'histoire de Joliette – De Lanaudière – adhésion – renouvellement

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

- 9.1 Aménagement d'un pumptrack – parc Amable-Chalut – demande d'aide financière
- 9.2 Programmation de loisirs – automne 2021
- 9.3 Tournée Jamais sans mon casque – ateliers de sensibilisation
- 9.4 Patinage artistique – tarification 2021-2022
- 9.5 Club de soccer Lanaudière-Nord Noir et Or – inscriptions été 2021 – recommandation de paiement

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

- 10.1 Programmation culturelle 2021-2022 – Carrefour culturel
- 10.2 Programmation culturelle 2021-2022 – Centre des arts et des loisirs Alain Larue
- 10.3 Guide du citoyen – renouvellement – Éditions Média Plus communication
- 10.4 Refonte de l'application mobile
- 10.5 Projet d'intégration – plateau multifonctionnel – mandat – modifications

11. AUTRES SUJETS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Audrey Chevrette, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et directrice des affaires juridiques et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

389-08-2021

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal sont présents à la majorité et qu'ils consentent à :

- ajouter le point 5.17 *Séances 2021 – calendrier – modifications*

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel qu'amendé.

3. DEMANDES VERBALES

Monsieur Joseph Morelli est présent à la séance du conseil. Il souhaite savoir si le conseil a été informé de la plainte qu'il a formulé suite à des événements survenus le 27 juillet dernier au terrain de tennis du parc Amable-Chalut.

Madame Suzanne Dauphin, mairesse, confirme à monsieur Morelli que les membres du conseil étaient réunis avant la présente séance et que la plainte a été portée à leur attention.

Monsieur Morelli demande dans quel délai cette plainte sera traitée, et précise que selon lui, un délai de 30 jours est suffisant.

Madame Dauphin mentionne à monsieur Morelli qu'elle souhaite rencontrer les gens concernés et qu'une réponse lui sera envoyée prochainement.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 5 juillet 2021

390-08-2021

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

391-08-2021

4.2 Séance extraordinaire du 15 juillet 2021

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 juillet 2021 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

392-08-2021

5.1 Liste des chèques – approbation

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 6 juillet au 16 août 2021 inclusivement et totalisant une somme de 945 073,53 \$.

393-08-2021

5.2 Agente de bureau – préposée à la perception et comptabilité – embauche – personnel remplaçant

ATTENDU le concours lancé par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en vue de procéder au recrutement d'une personne pour occuper le poste d'« agent/agente de bureau – préposé/e à la perception et comptabilité » à titre de personne salariée remplaçante pour une période indéterminée et que des entrevues ont été réalisées;

ATTENDU la recommandation du 11 août 2021 du comité de sélection relativement à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De procéder à l'embauche de madame Anne-Marie Malo au poste d'« agente de bureau – préposée à la perception et comptabilité » à titre de personne salariée remplaçante jusqu'au retour de la titulaire du poste;

QUE le début de l'emploi de madame Malo soit fixé au 16 août 2021;

QUE le salaire de madame Malo soit fixé à l'échelon 1 de l'échelle « Agent du bureau / Secrétaire administrative » de la convention collective en vigueur.

5.3 Directeur du Service des travaux publics – monsieur Benoît Marsolais – permanence

394-08-2021

ATTENDU QUE, selon les termes de la résolution numéro 325-07-2020, l'embauche de monsieur Benoît Marsolais au poste de directeur du Service des travaux publics était soumise à une probation d'un an à compter du début de son entrée en fonction;

ATTENDU la politique et la procédure d'appréciation du rendement du personnel d'encadrement;

ATTENDU QUE ladite période de probation a pris fin le 10 août 2021 et que monsieur Benoît Marsolais a répondu de manière satisfaisante aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que monsieur Benoît Marsolais obtienne sa permanence rétroactivement en date du 10 août 2021 et qu'il soit désigné comme directeur du Service des travaux publics de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

Que les conditions d'emploi de monsieur Benoît Marsolais s'appliquent telles que prévues à la résolution numéro 325-07-2020;

QUE lui soit accordé la progression à l'intérieur de l'échelle salariale telle qu'établie au formulaire d'appréciation et de recommandation de la contribution des cadres signé par monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, en date du 3 août 2021.

5.4 Directrice générale – évolution dans les classes salariales

395-08-2021

ATTENDU QU'un processus d'évaluation et d'appréciation du rendement annuel est prévu à l'intérieur du document *Structure administrative et salariale ainsi que conditions de travail du personnel cadre municipal*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4.9 dudit document, il revient au conseil municipal d'adopter, par voie de résolution, le salaire ainsi que toute augmentation accordée à un employé cadre suite au processus d'appréciation du rendement;

ATTENDU QUE le processus d'évaluation et d'appréciation du rendement de la directrice générale a été réalisé par madame Suzanne Dauphin, mairesse, et monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, le tout selon la démarche établie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder la progression à l'intérieur de l'échelle salariale telle qu'établie au formulaire d'appréciation et de recommandation de la contribution des cadres à la directrice générale et ce, rétroactivement en date du 19 avril 2021.

5.5 Financement de règlements par obligations – concordance et courte échéance

396-08-2021

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 8 282 000 \$ qui sera réalisé le 26 août 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
777-2004	51 900 \$
782-2004	28 798 \$
787-2004	36 300 \$
791-2004	14 608 \$
793-2004	137 101 \$
799-2004	37 800 \$
810-2005	224 300 \$
811-2005	7 612 \$
813-2005	23 300 \$
814-2005	12 600 \$
817-2005	18 772 \$
965-2010	25 142 \$
966-2010	24 001 \$
973-2010	269 300 \$
974-2010	67 300 \$
996-2011	334 800 \$
961-2010	6 800 \$
1061-2013	236 500 \$
1078-2014	246 800 \$
1079-2014	13 500 \$
1082-2014	393 000 \$
1124-2015	392 600 \$
1144-2016	56 800 \$
1085-2014	362 800 \$
1137-2015	98 190 \$
1178-2017	24 700 \$
1181-2017	1 781 912 \$
1220-2018	1 794 390 \$
1220-2018	1 148 290 \$
1231-2019	163 500 \$
1265-2020	180 000 \$
1280-2021	68 584 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 965-2010, 966-2010, 973-2010, 974-2010, 996-2011, 961-2010, 1061-2013, 1078-2014, 1079-2014, 1082-2014, 1124-2015, 1085-2014, 1137-2015, 1178-2017, 1181-2017, 1220-2018, 1231-2019 et 1265-2020, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville,

appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 26 août 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 février et le 26 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de
Lanaudière
179, rue Saint-Pierre sud
Joliette (QC) J6E 5Z1

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Notre-Dame-des-Prairies, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 965-2010, 966-2010, 973-2010, 974-2010, 996-2011, 961-2010, 1061-2013, 1078-2014, 1079-2014, 1082-2014, 1124-2015, 1085-2014, 1137-2015, 1178-2017, 1181-2017, 1220-2018, 1231-2019 et 1265-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 26 août 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

5.6 Émission d'obligations – adjudication

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	16 août 2021	Nombre de soumissions :	4
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 4 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	26 août 2021
Montant :	8 282 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 777-2004, 782-2004, 787-2004, 791-2004, 793-2004, 799-2004, 810-2005, 811-2005, 813-2005, 814-2005, 817-2005, 965-2010, 966-2010, 973-2010, 974-2010, 996-2011, 961-2010, 1061-2013, 1078-2014, 1079-2014, 1082-2014, 1124-2015, 1144-2016, 1085-2014, 1137-2015, 1178-2017, 1181-2017, 1220-2018, 1231-2019, 1265-2020 et 1280-2021, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 26 août 2021, au montant de 8 282 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article, soit :

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

512 000 \$	0,50000 %	2022
520 000 \$	0,70000 %	2023
527 000 \$	0,90000 %	2024
535 000 \$	1,15000 %	2025
6 188 000 \$	1,25000 %	2026

Prix : 98,90000

Coût réel : 1,46284 %

2 - BMO NESBITT BURNS INC.

512 000 \$	0,50000 %	2022
520 000 \$	0,75000 %	2023
527 000 \$	1,00000 %	2024
535 000 \$	1,10000 %	2025
6 188 000 \$	1,30000 %	2026

Prix : 99,08800

Coût réel : 1,46374 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

512 000 \$	0,50000 %	2022
520 000 \$	0,70000 %	2023
527 000 \$	0,85000 %	2024
535 000 \$	1,15000 %	2025
6 188 000 \$	1,30000 %	2026

Prix : 98,96720

Coût réel : 1,48744 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

512 000 \$	0,50000 %	2022
520 000 \$	0,70000 %	2023
527 000 \$	0,90000 %	2024
535 000 \$	1,05000 %	2025
6 188 000 \$	1,25000 %	2026

Prix : 98,72400

Coût réel : 1,49896 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Financière Banque Nationale inc. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 8 282 000 \$ de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies soit adjugée à la firme Financière Banque Nationale inc.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et madame Nicole Perreault, directrice des finances et trésorière, soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

398-08-2021

5.7 Rapport financier et rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2020 – dépôt

ATTENDU QUE le projet de rapport financier a été accepté par madame Nicole Perreault, directrice du Service des finances et trésorière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, le 16 août 2021, date du rapport de l'auditeur indépendant, pour fins de présentation au conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport financier consolidé au 31 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner l'acceptation du rapport financier consolidé 2020 par madame Nicole Perreault, directrice du Service des finances et trésorière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

5.8 Rapport de la mairesse – faits saillants du rapport financier 2020 – dépôt

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, madame Suzanne Dauphin fait lecture de son rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020.

5.9 Affectation – réserve financière aux fins de bonification et de protection en matière environnementale – exercice financier 2021

399-08-2021

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le règlement 1288-2021 constituant une réserve financière aux fins de protection et de bonification en matière environnementale sur l'ensemble du territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux affectations pour l'exercice financier 2021 quant à cette réserve;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'affecter à la réserve financière aux fins de protection et de bonification en matière environnementale sur l'ensemble du territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies les sommes suivantes, le tout en conformité avec les termes du règlement 1288-2021 :

- une somme de 75 000 \$ à même le surplus non affecté de la Ville;
- une somme de 10 000 \$ déjà affecté à un projet environnemental;
- les revenus de location des entreprises en communication pour l'année 2021.

400-08-2021

5.10 Cession du lot 4 925 025 – autorisation de signature

ATTENDU QUE le lot numéro 4 925 025 du Cadastre du Québec a été mis en vente pour défaut de paiement de taxes en 1979 et a été adjugé à cette époque à monsieur Gilles Parent après qu'un avis de vente pour taxes ait été publié à la circonscription foncière de Joliette, sous le numéro 1148, tel qu'il appert du certificat d'adjudication publié à ladite circonscription foncière, sous le numéro 1160;

ATTENDU QUE monsieur Parent a acquitté la somme pour laquelle l'immeuble a été adjugé ainsi que toutes les taxes dues depuis son acquisition;

ATTENDU QU'il y a lieu de régulariser le titre de propriété de monsieur Parent puisqu'aucune vente formelle n'a eu lieu depuis l'adjudication;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser les démarches nécessaires afin de régulariser le titre de propriété de monsieur Gilles Parent concernant le lot 4 925 025 du Cadastre du Québec;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, soient autorisés à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution, notamment un acte devant notaire, conformément à l'article 526 de la *Loi sur les cités et villes*.

5.11 Acquisition de terrain – lot 4 925 205 (anciennement 205, avenue Villeneuve) – mandat – autorisation de signature

401-08-2021

ATTENDU QU'une inondation du terrain est survenue, du 24 au 26 décembre 2020, entraînant des dégâts importants à la résidence principale sise au 205, avenue Villeneuve à Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 289-05-2021, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a demandé au gouvernement du Québec de reconnaître la démolition de cet immeuble comme étant obligatoire et s'inscrivant dans le cadre du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents et ce, étant donné que la valeur des dommages représentait plus de la moitié du coût neuf du bâtiment;

ATTENDU QUE la Ville a demandé au gouvernement du Québec de dédommager la propriétaire pour la perte de jouissance de son terrain;

ATTENDU QUE la Ville s'est engagée en contrepartie à acquérir le terrain pour le montant symbolique de 1 \$, sous réserve de certaines conditions;

ATTENDU QUE la démolition de l'immeuble a été effectuée en conformité avec les lois et les règlements applicables et que la propriétaire a procédé à l'élimination des fondations résiduelles en conformité avec les lois et les règlements applicables de façon à ce que cette élimination ne constitue pas un risque pour la sécurité des personnes;

ATTENDU QUE l'état du terrain est jugé acceptable par la Ville et qu'il rencontre toutes les conditions édictées par le Ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QU'aucun frais n'est imputable à la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De mandater l'étude Gagnon Cantin Lachapelle et Associés, pour la préparation de l'acte notarié afin de procéder à l'acquisition du terrain correspondant au lot numéro 4 925 205 du Cadastre du Québec;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

5.12 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1290-2021 décrétant des travaux de construction d'une patinoire réfrigérée couverte et d'un chalet de parc et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 4 526 000 \$ à cette fin

Me Audrey Chevrette, directrice des affaires juridiques et greffière, dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement du règlement numéro 1290-2021 décrétant des travaux de construction d'une patinoire réfrigérée couverte et d'un chalet de parc et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 4 526 000 \$ à cette fin.

402-08-2021

5.13 Annulation de factures – droit de mutation

ATTENDU QUE des droits de mutation ont été facturés à l'entreprise 9290-3681 Québec inc. suite à l'acquisition par cette dernière des immeubles situés aux 29 et 31, avenue des Champs-Élysées;

ATTENDU QUE l'entreprise 9290-3681 Québec inc. a fait la démonstration que l'exonération des droits de mutation est applicable relativement à ces transactions, le tout conformément à l'article 19d) de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'annulation des deux factures émises par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies concernant ces droits de mutation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De procéder à l'annulation des factures 1MU000029 ET 1MU000030 émises par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à l'entreprise 9290-3681 Québec inc. relativement aux droits de mutations concernant les transactions des immeubles situés au 29 et 31, avenue des Champs-Élysées.

403-08-2021

5.14 Bris du couvert de glace – paiement

ATTENDU QU'EN vertu de l'entente signée le 25 février 2021, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a mandaté la Ville de Saint-Charles-Borromée afin de procéder à l'octroi des contrats nécessaires à la réalisation des travaux d'affaiblissement du couvert de glace afin de protéger leurs citoyens respectifs et prévenir les embâcles;

ATTENDU QUE selon l'entente, le partage des coûts doit tenir compte des sommes perçues par la Ville de Saint-Charles-Borromée auprès d'autres intervenants ou organismes;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Charles-Borromée a produit sa facture 2021-000196, représentant la part de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies des dépenses encourues ainsi que des coûts de main-d'œuvre et de machinerie, pour des travaux liés au bris du couvert de glace en mars 2021;

ATTENDU QUE la répartition des coûts est conforme à l'entente précitée, concernant la surveillance de la rivière L'Assomption et l'affaiblissement des glaces;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à la Ville de Saint-Charles-Borromée une somme de 52 308,33 \$ taxes incluses, cette somme étant admissible à la demande d'aide financière auprès du Ministère de la Sécurité publique pour le remboursement des coûts engendrés par l'affaiblissement des glaces 2021.

404-08-2021

5.15 Roy & Asselin, avocats – honoraires

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Roy & Asselin inc., avocats, pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Roy & Asselin inc. avocats, les honoraires professionnels totalisant un montant de 2 340 \$, taxes en sus, pour les services rendus, soit :

- un montant de 120 \$, taxes en sus, pour les services rendus le 11 juin 2021 (facture no 03699);
- un montant de 60 \$, taxes en sus, pour les services rendus le 29 juin 2021 (facture no 03701);
- un montant de 120 \$, taxes en sus, pour les services rendus au 31 juillet 2021 (facture no 03776);
- un montant de 2 040 \$, taxes en sus, pour les services rendus au 31 juillet 2021 (facture no 03777).

5.16 Chambre de commerce du Grand Joliette – adhésion – renouvellement

405-08-2021

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à la Chambre de commerce du Grand Joliette pour 2021-2022 et d'acquitter la cotisation de 175 \$, taxes en sus, s'y rapportant.

5.17 Séances 2021 – calendrier – modifications

406-08-2021

ATTENDU QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal a établi par résolution, le 2 novembre 2020, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2021;

ATTENDU QUE le contenu du calendrier des séances du conseil pour l'année 2021 a été publié conformément à la loi;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ledit calendrier des séances du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE modifier le calendrier des séances du conseil pour l'année 2021 en ajoutant la séance du 13 septembre et en retirant la séance du 20 septembre;

QU'un avis public de la modification au calendrier des séances 2021 soit publié conformément à la loi.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Déneigement saison hivernale 2021-2022 – passerelles et leurs accès – entente – autorisation de signature

407-08-2021

ATTENDU QUE, le 14 juillet 2006, les Villes de Saint-Charles-Borromée et Notre-Dame-des-Prairies ont convenu entre elles une *Entente concernant la construction et l'entretien de deux passerelles*, laquelle est toujours en vigueur;

ATTENDU QUE depuis leur construction, les passerelles ont été déneigées pour la première fois durant la période hivernale 2020-2021, suite à des demandes en ce sens de citoyens en provenance des villes de Saint-Charles-Borromée et Notre-Dame-des-Prairies, le tout constituant un projet-pilote d'une durée d'un an, tel que décrit à la résolution numéro 547-11-2020;

ATTENDU QUE les villes de Saint-Charles-Borromée et Notre-Dame-des-Prairies désirent reconduire l'entente pour une période de deux ans;

ATTENDU QUE la répartition des coûts ne tient pas compte de la richesse foncière uniformisée (RFU) ni de la population, méthodes habituellement utilisées pour le calcul des quotes-parts;

ATTENDU QUE le conseil municipal accepte tout de même, de façon exceptionnelle, cette répartition des coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que les villes de Saint-Charles-Borromée et Notre-Dame-des-Prairies reconduisent l'entente de déneigement des deux passerelles et de leurs accès pour une période de deux ans;

Que les coûts du déneigement soient répartis en part égale entre les villes de Saint-Charles-Borromée et de Notre-Dame-des-Prairies (50%-50%), nonobstant l'article 5 de l'*Entente concernant la construction et l'entretien de deux passerelles*;

Que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désigne madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et monsieur Benoît Marsolais, directeur du service des travaux publics, pour faire partie du comité à être créé pour régir l'ensemble des éléments de l'entente à intervenir;

Que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies assurera la coordination des travaux;

Que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite entente;

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Dérogation mineure numéro 2021-00316 (55, rue Patrick)

408-08-2021

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 925 296 et située au 55, rue Patrick;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser l'agrandissement d'une construction mixte composée d'un garage et d'un abri d'auto en y incorporant une remise et un abri à bois, le tout dans une portion de la cour avant, dérogeant ainsi aux dispositions du règlement de zonage 300-C-1990 stipulant ce qui suit:

- une construction mixte peut uniquement être l'agence de deux de ces trois constructions, soit remise à jardin, bâtiment abritant un bain à remous, pavillons-jardin;
- une construction accessoire, autre qu'un garage attenant et un abri d'auto, ne peut être située en cour avant;

- les abris à bois sont interdits en cour avant;

- l'entreposage du bois de chauffage est interdit dans les cours avant;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2021-00316 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2021-00316 soit acceptée.

409-08-2021

7.2 Dérogation mineure numéro 2021-00318 (23, rue Guy)

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 925 637 et située au 23, rue Guy;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet l'installation d'une antenne de réception de signaux radio sur le toit d'un établissement commercial, dérogeant ainsi au règlement de zonage 300-C-1990 stipulant qu'une antenne peut être installée sur une habitation unifamiliale ainsi qu'une habitation de deux logements et plus;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2021-00318 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2021-00318 soit acceptée.

410-08-2021

7.3 Dérogation mineure numéro 2021-00319 (151-155, rue Jean-Duceppe)

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 925 145 et située aux 151-155, rue Jean-Duceppe;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser l'aménagement d'un logement multigénérationnel de quatre chambres, dérogeant ainsi au règlement de zonage 300-C-1990 stipulant que le nombre maximal de chambres dans un logement multigénérationnel est de deux;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2021-00319 et la recommandation défavorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2021-00319 soit refusée.

411-08-2021

7.4 Dérogation mineure numéro 2021-00367 (2-4, rue Sainte-Marie)

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 6 021 051 et située aux 2-4, rue Sainte-Marie;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser la construction d'un garage détaché de 29 pieds par 33 pieds dont la hauteur du carré des murs atteint 3,36 mètres et dont la hauteur totale atteint 5,56 mètres, dérogeant ainsi au règlement de zonage 300-C-1990 stipulant que la hauteur maximale du carré d'un garage détaché est de 3 mètres et que sa hauteur totale ne doit pas excéder 5 mètres;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2021-00367 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2021-00367 soit acceptée à la condition que les matériaux utilisés pour la construction soient ceux utilisés pour le bâtiment principal, le tout tel qu'indiqué au plan déposé au dossier.

7.5 Étude de PIIA – projet d'agrandissement du bâtiment principal – 560, Route 131

412-08-2021

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 5 527 936 et situé au 560, Route 131;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de permettre l'agrandissement du bâtiment principal;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 5 527 936 et situé au 560, Route 131, ayant pour objet de permettre l'agrandissement du bâtiment principal.

7.6 Adoption finale – règlement numéro 1294-2021 visant à encadrer les permis et procédures de lotissements

413-08-2021

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1294-2021 ainsi que sa portée.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 14 juin 2021 concernant le règlement numéro 1294-2021 modifiant les dispositions relatives aux permis et certificats associées au règlement de lotissement numéro 300-B-1990, tel qu'amendé, afin de :

- modifier les dispositions associées à une demande de permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter, avec modifications, le règlement numéro 1294-2021 modifiant les dispositions relatives aux permis et certificats associées au règlement de lotissement numéro 300-B-1990, tel qu'amendé, afin de :

- modifier les dispositions associées à une demande de permis de lotissement;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

7.7 Association Forestière de Lanaudière – adhésion – renouvellement

414-08-2021

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à l'Association Forestière de Lanaudière pour 2021-2022 et d'acquitter la cotisation de 150 \$ s'y rapportant.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière – contribution financière

415-08-2021

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL) dans le cadre de la Semaine nationale de l'action communautaire autonome;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir financièrement cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde une aide financière de 750 \$ à la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL) en échange d'une visibilité « Diamant » dans le cadre de la Semaine nationale de l'action communautaire autonome.

8.2 Maison des Jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette – contribution financière – animateur

416-08-2021

ATTENDU QUE la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la reconduction de sa contribution financière pour le salaire de l'animateur du samedi pour la période du 1^{er} avril au 19 juin 2021;

ATTENDU la recommandation du 5 août 2021 de monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière à la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. d'un montant de 2 160 \$ représentant 60 % du salaire de l'animateur engagé par l'organisme au cours de la période du 1^{er} avril au 19 juin 2021.

8.3 Maison des Jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette – activité de financement – autorisation

417-08-2021

ATTENDU QUE la Maison des Jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette demande à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies l'autorisation de tenir une activité de financement sur son territoire municipal;

ATTENDU QUE la Maison des Jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette mettra en place les mesures sanitaires nécessaires pour la tenue de l'activité considérant la pandémie reliée à la COVID-19;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise la Maison des Jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette à tenir une activité de financement pont payant le samedi 2 octobre 2021 à l'intersection du boulevard Antonio-Barrette et du rang Sainte-Julie ainsi qu'à l'intersection des rues Gauthier nord et Brûlé;

Que la Ville prêtera à la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette douze cônes et dix dossards pour la tenue de cette activité de financement.

8.4 Société d'histoire de Joliette – De Lanaudière – adhésion – renouvellement

418-08-2021

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à la Société d'histoire de Joliette – De Lanaudière pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et d'acquitter la cotisation de 500 \$ s'y rapportant.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Aménagement d'un pumtrack – parc Amable-Chalut – demande d'aide financière

419-08-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire procéder à l'aménagement d'un pumtrack au parc Amable-Chalut;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur offre un programme d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 385-07-2021 concernant la demande d'aide financière pour le projet de réaménagement du skatepark au parc Amable-Chalut;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière pour l'aménagement d'un pumtrack au parc Amable-Chalut;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise la présentation du projet d'aménagement d'un pumtrack au parc Amable-Chalut au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

Que soit confirmé l'engagement de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

Que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désigne madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet d'aménagement d'un pumtrack au parc Amable-Chalut.

9.2 Programmation de loisirs – automne 2021

420-08-2021

ATTENDU QUE la programmation de loisirs de l'automne 2021 élaborée par le Service des loisirs et des saines habitudes de vie été présentée aux membres de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'APPROUVER la programmation de loisirs pour l'automne 2021 telle que présentée et d'autoriser l'embauche du personnel mentionné pour chacune des activités plus bas décrites, à savoir :

PROGRAMMATION AUTOMNE 2021

PARENTS-ENFANTS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Yoga avec bébé 2-8 mois 8 cours Début le 23 septembre 2021 Min : 8 duos Max : 10 duos	1 duo X 34 \$ = 34,00 \$ 50% = <u>33,87 \$</u> Total : 67,87 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 duo X 64,50 \$ = 64,50 \$ Frais d'admin 5% = <u>3,23 \$</u> Total : 67,73 \$

ENFANTS DU PRIMAIRE

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Autodéfense Krav Maga 6-12 ans 10 cours Début le 20 septembre 2021 Min : 8 Max : 12	1 part. X 41,50 \$ = 41,50 \$ 50 % = <u>41,48 \$</u> Total : 82,98 \$	Professeur : C.E.I Joliette 1 part. X 67 \$ = 67,00 \$ 1 racc. X 12 \$ = 12,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>3,95 \$</u> Total : 82,95 \$
Bricolage Maternelle 10 cours Début le 20 septembre 2021 Min : 8 Max : 8	8 insc. X 37,75 \$ = 302,00 \$ 50 % = <u>301,34 \$</u> Total : 603,34 \$	Professeure : Lise Jollet 12,5 h X 26 \$ = 325,00 \$ A.S = 58,50 \$ Frais d'admin 5% = 19,18 \$ Matériel = <u>200,00 \$</u> Total : 602,68 \$
Chorale 8-12 ans 10 cours Début le 21 septembre 2021 Min : 8 Max : 12	1 part. X 71,75 \$ = 71,75 \$ 50 % = <u>71,65 \$</u> Total : 143,40 \$	Professeur : École de musique de Joliette 1 part. X 130 \$ = 130,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>6,50 \$</u> TOTAL : <u>136,50 \$</u> Total avec taxes : 143,29 \$
Dessin 6-12 ans 10 cours Début 23 septembre 2021 Min : 8 Max : 10	8 insc. X 44,50 \$ = 356,00 \$ 50 % = <u>355,48 \$</u> Total : 711,48 \$	Professeure : Véronique Lévesque 10 h X 43 \$ = 430,00 \$ Racc X 107,50 \$ = 107,50 \$ A.S = 96,75 \$ Frais d'admin 5% = 31,71 \$ Matériel = <u>45,00 \$</u> Total : 710,96 \$
Formation de gardiens avertis 11-14 ans 1 cours Le 2 octobre 2021 Min : 12 Max : 22	1 part. X 30,75 \$ = 30,75 \$ 50 % = <u>30,62 \$</u> Total : 61,37 \$	Professeur : MEB Formation 1 part. X 52 \$ = 52,00 \$ Frais d'admin 5% = 2,60 \$ Trousse : <u>3,75 \$</u> TOTAL : <u>58,35 \$</u> Total avec taxes : 61,25 \$
Hockey pillow-polo Maternelle 10 cours Début le 29 septembre 2021 Min : 12 Max : 16	1 part. X 55,25 \$ = 55,25 \$ 50 % = <u>55,11 \$</u> Total : 110,35 \$	Professeur : Para's'cool 1 part. X 100 \$ = 100,00 \$ Frais d'admin 5% = 5,00 \$ TOTAL : <u>105,00 \$</u> Total avec taxes : 110,22 \$
Katag 8-12 ans 10 cours Début le 21 septembre 2021 Min: 15 Max :15	1 part. X 50 \$ 50,00 \$ 50 % = <u>49,88 \$</u> Total : 99,88 \$	Professeur : Animation Katag 1 part. X 95 \$ = 95,00 \$ Frais d'admin 5% = 4,75 \$ TOTAL : 99,75 \$

Mini-Mellyn 9-12 ans 10 cours Début le 23 septembre 2021 Min : 10 Max : 20	1 part. X 50 \$ = 50,00 \$ 50 % = <u>49,90 \$</u> Total : 99,90 \$	Professeur : Association des grandeurs Nature 1 part. X 95 \$ = 95,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>4,75 \$</u> Total : 99,75 \$
Prêts à rester seuls! 9-11 ans JOURNÉE INTENSIVE 1 cours Le 23 octobre 2021 Min : 12 Max : 22	1 part. X 27,75 \$ = 27,75 \$ 50 % = <u>27,55 \$</u> Total : 55,30 \$	Professeur : Marie-Ève Bousquet Formation 1 part. X 50 \$ = 50,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>2,50 \$</u> TOTAL : <u>52,50 \$</u> Total avec taxes : 55,11 \$
Sciences 6-8 ans 10 cours Début le 21 septembre 2021 Min: 15 Max : 15	1 part. X 60,50 \$ = 60,50 \$ 50 % = <u>60,37 \$</u> Total : 120,87 \$	Professeur : Évolution jeunesse 1 part. X 115 \$ = 115,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>5,75 \$</u> TOTAL : 120,75 \$
Sculpture sur bois 9 à 16 ans 8 cours Début le 25 septembre 2021 Min : 6 Max : 8	1 part. X 52,50 \$ = 52,50 \$ 50 % = <u>52,50 \$</u> Total : 105,00 \$	Professeur : L'ASL (L'Association des artisans sculpteurs de Lanaudière) 1 part. X 100 \$ = 100,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>5,00 \$</u> Total : 105,00 \$
Yoga 9-12 ans 8 cours Début le 21 septembre 2021 Min : 8 Max : 12	1 part. X 34 \$ = 34,00 \$ 50% = <u>33,86 \$</u> Total : 67,86 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 64,50\$ = 64,50 \$ Frais d'admin 5% = <u>3,23 \$</u> Total : 67,73 \$

ACTIVITÉS FAMILIALES

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Activité familiale au gymnase Forfait 10 semaines Début : Semaine du 19 septembre 2021	1 famille X 165\$ = 165,00 \$ 50 % = <u>164,64 \$</u> Total : 329,64 \$	Avec surveillance : 15 h X 16,18 \$ = 242,70 \$ A. S. = 43,69 \$ TOTAL : <u>286,39 \$</u> Total avec taxes : 329,27 \$
Activité au gymnase À la fois (maximum de 3 fois) Début : Semaine du 19 septembre 2021	1 location X 16,50 \$ = 16,50 \$ 50 % = <u>16,46 \$</u> Total : 32,96 \$	Avec surveillance : 1,5 h X 16,18 \$ = 24,27 \$ A.S. = 4,37 \$ TOTAL : <u>28,64 \$</u> Total avec taxes : 32,93 \$

ADULTES ET ADOLESCENTS*

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Anglais Débutant et intermédiaire 10 cours Début le 22 septembre 2021 Min : 8 Max : 12	8 insc. X 133,50 \$ = 1 068 \$ Total : 1 068 \$	Professeur : Allan Patrick 15h X 50 \$ = 750,00 \$ A.S = 135,00 \$ Frais d'admin. 5% = 44,25 \$ TOTAL : 929,25 \$ Total avec taxes : 1068,84 \$

Drum fit NOUVEAUTÉ 10 cours Le 20 septembre 2021 Min : 8 Max : 10	8 part. X 85,50 \$ = <u>684,00 \$</u> Total : 684,00 \$	Professeure : Audrey Beauclair 10 h X 48* \$ = 480,00 \$ A.S = 86,40 \$ Frais d'admin. 5% = <u>28,32 \$</u> TOTAL : <u>594,72 \$</u> Total avec taxes : 683,78 \$ *+3\$/h/après 10 part. max :12
Entrainement militaire 10 cours Début le 23 septembre 2021 Min : 8 Max : 12	1 part. X 126 \$ = <u>126,00 \$</u> Total : 126,00 \$	Professeur : Clinique Kinésia 1 part. X 104,37 \$ = 104,37 \$ Frais d'admin. 5% = <u>5,22 \$</u> TOTAL : <u>109,59 \$</u> Total avec taxes : 125,99 \$
Piyo 10 cours Le 22 septembre 2021 Min : 8 Max : 10	8 part. X 85,50 \$ = <u>684,00 \$</u> Total : 684,00 \$	Professeure : Audrey Beauclair 10 h X 48* \$ = 480,00 \$ A.S = 86,40 \$ Frais d'admin. 5% = <u>28,32 \$</u> TOTAL : <u>594,72 \$</u> Total avec taxes : 683,78 \$ *+3\$/h/après 10 part. max :12
Yoga débutant 10 cours Début le 23 septembre 2021 Min : 8 Max : 12	1 part. X 121,75 \$ = <u>121,75</u> Total : 121,75 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 100,75 \$ = 100,75 \$ Frais d'admin. 5% = <u>5,04 \$</u> TOTAL : <u>105,78 \$</u> Total avec taxes : 121,63 \$
Yoga intermédiaire 10 cours Début le 21 septembre 2021 Min : 8 Max : 12	1 part. X 121,75 \$ = <u>121,75</u> Total : 121,75 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 100,75 \$ = 100,75 \$ Frais d'admin. 5% = <u>5,04 \$</u> TOTAL : <u>105,78 \$</u> Total avec taxes : 121,63 \$
Zumba 10 cours Début le 21 septembre 2021 Min : 8 Max : 12	1 part. X 111,75 \$ = <u>111,75</u> Total : 111,75 \$	Professeur : En Corps 1 part. X 92,50 \$ = 92,50 \$ Frais d'admin. 5% = <u>4,63 \$</u> TOTAL : <u>97,13 \$</u> Total avec taxes : 111,67 \$

*50% pour les adolescents de Notre-Dame-des-Prairies

ADULTES SEULEMENT

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Circuit d'entraînement 6 cours Début le 22 septembre 2021	Contribution de la Ville : <u>574,30 \$</u>	Professeur : En Corps En Forme 6 cours X 83,25 \$ <u>499,50 \$</u> Total avec taxes : 574,30 \$
Marche active 6 cours Début le 20 septembre 2021	Contribution de la Ville : <u>574,30 \$</u>	Professeur : En Corps En Forme 6 cours X 83,25 \$ <u>499,50 \$</u> Total avec taxes : 574,30 \$

Piyo 55 + 10 cours Le 20 septembre 2021 Min : 8 Max : 10	8 part. X 85,50 \$ = <u>684,00 \$</u> Total : 684,00 \$	Professeure : Audrey Beauclair 10 h X 48* \$ = 480,00 \$ A.S = 86,40 \$ Frais d'admin. 5% = 28,32 \$ TOTAL : <u>594,72 \$</u> Total avec taxes : 683,78 \$ *+3\$/h/après 10 part. max :12
Libres au gymnase Septembre à décembre En moyenne 4 personnes	4 pers. X 68,50\$ = <u>274,00 \$</u> Total : 274,00 \$	Avec surveillance 12,5 h X 16,18 \$ = 202,25 \$ A.S. = 36,41 \$ TOTAL : <u>238,66 \$</u> Total avec taxes : 274,40 \$
Stretching 10 cours Début le 21 septembre 2021 Min : 8 Max : 12	1 part. X 111,75 \$ = <u>111,75 \$</u> Total : 111,75 \$	Professeur : En Corps 1 part. X 92,50 \$ = 92,50 \$ Frais d'admin. 5% = 4,63 \$ TOTAL : <u>97,13 \$</u> Total avec taxes : 111,67 \$
Yoga léger 10 cours Début le 21 septembre 2021 Min : 8 Max : 10	1 part. X 121,75 \$ = <u>121,75 \$</u> Total : 121,75 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 100,75 \$ = 100,75 \$ Frais d'admin. 5% = 5,04 \$ TOTAL : <u>105,78 \$</u> Total avec taxes : 121,63 \$
Yoga prénatal 10 cours Début le 21 septembre 2021 Min : 8 Max : 12	1 part. X 121,75 \$ = <u>121,75 \$</u> Total : 121,75 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 100,75 \$ = 100,75 \$ Frais d'admin. 5% = 5,04 \$ TOTAL : <u>105,78 \$</u> Total avec taxes : 121,63 \$
Zumba 55 ans et + 10 cours Début le 21 septembre 2021 Min : 8 Max : 12	1 part. X 111,75 \$ = <u>111,75 \$</u> Total : 111,75 \$	Professeur : En Corps 1 part. X 92,50 \$ = 92,50 \$ Frais d'admin. 5% = 4,63 \$ TOTAL : <u>97,13 \$</u> Total avec taxes : 111,67 \$

421-08-2021

9.3 Tournée Jamais sans mon casque – ateliers de sensibilisation

ATTENDU QUE la Tournée *Jamais sans mon casque* organisée par l'organisme Avec toute ma tête a pour mission de sensibiliser la population, et particulièrement les jeunes, à l'importance du port d'un casque protecteur lors des activités sportives;

ATTENDU QUE l'organisme propose des ateliers de sensibilisation de 25 minutes pour les jeunes au coût de 25 \$ et des ateliers d'une heure pour les employés sur le terrain au coût de 250 \$;

ATTENDU la recommandation de la Commission de la famille et de la communauté du 29 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner la tenue de quatre ateliers organisés par l'organisme Avec toute ma tête le 16 août 2021 pour les jeunes du camp de jour ainsi qu'un atelier pour les employés du Service des loisirs présents dans les parcs, dans le cadre de la Tournée *Jamais sans mon casque*;

D'autoriser la dépense au montant de 350 \$ dans le cadre de ce projet.

9.4 Patinage artistique – tarification 2021-2022

422-08-2021

ATTENDU QUE le Club de patinage artistique Les Étoiles d'argent a soumis sa tarification pour la saison de patinage artistique 2021-2022;

ATTENDU la recommandation du 5 août 2021 de monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le patinage artistique pour la saison 2021-2022 soit subventionné à 50 % par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour les jeunes prairiquois et prairiquoises qui s'y inscrivent selon la tarification suivante :

Catégories	Tarification 2021-2022			
	Frais de glace	Frais d'association	Total	Coût incluant subvention
Patinage Plus	650,57 \$	80 \$	731 \$	365,50 \$
Patinage plus plus	735,57 \$	80 \$	816 \$	408 \$
Junior (17 ans et moins)	1 084,50 \$	80 \$	1 165 \$	582,50 \$

9.5 Club de soccer Lanaudière-Nord Noir et Or – inscriptions été 2021 – recommandation de paiement

423-08-2021

ATTENDU QUE le Club de soccer Lanaudière-Nord a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquoises et prairiquois pour la saison estivale 2021;

ATTENDU QU'un premier paiement au montant de 21 391,30 \$ avait été effectué au Club de soccer suite à l'adoption de la résolution numéro 337-06-2021 par la Ville;

ATTENDU QUE monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs, a vérifié ladite liste et recommande le paiement de la deuxième facture dans sa note du 5 août 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse au Club de soccer Lanaudière-Nord sa contribution sur les inscriptions pour la saison estivale 2021 totalisant un montant de 1 152,50 \$ relativement à la facture numéro ADM-035.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Programmation culturelle 2021-2022 – Carrefour culturel

424-08-2021

ATTENDU QUE la programmation culturelle 2021-2022 élaborée par le Service de la culture et des loisirs a été présentée aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver la programmation culturelle 2021-2022 telle que présentée et d'autoriser la réalisation de la programmation proposée, à savoir :

Résidence	Prestation publique / spectacle	Titre du projet	Artistes ou collectif	Cachet	Note
30 août au 3 septembre	Lors de la deuxième semaine	À l'Est de Nod	Pôle de la danse		
	Jeudi 9 septembre 19 h 30	Escale en chansons de Petite-Vallée	Festival en chanson de Petite-Vallée		Nourriture et hébergement Report covid
13 au 17 septembre	Jeudi 16 septembre 19 h 30	À l'Est de Nod	Pôle de la danse		
20 au 24 septembre	jeudi 23 septembre 19h30	Voltevoix			Report covid
	Vendredi 24 septembre 19 h 30	Lancement de saison		1 000 \$	
27 septembre au 1 ^{er} octobre	Jeudi 30 septembre 19 h 30	Tournure de l'Oumigmag	Corne de Brume		Report covid
	Samedi 2 octobre 9 h 30	Déjeuner littéraire		600 \$	
4 au 8 octobre	Jeudi 7 octobre 19 h 30	Aux fenêtres de temps	Claudé Callender / OPUS 130		CALQ
11 au 15 octobre	Vendredi 15 octobre 13 h 30	Prendre le temps	Laurence St-Martin		Scolaire
18 au 22 octobre	Jeudi 21 octobre 19 h 30	Sérion	Sérion		Report covid
25 au 29 octobre	Jeudi 28 octobre 19 h 30	Brille	Agence du chaos		
1 au 5 novembre	Jeudi 4 novembre 19 h 30	La serre arts vivants	À déterminer		
	Samedi 6 novembre 9 h 30	Déjeuner littéraire		600 \$	
8 au 12 novembre	Jeudi 11 novembre 19 h 30	Merging/ Fonte affective	CCOV		Report covid

	Jeudi 18 novembre 19 h 30	Impro Sierra		2 500 \$	
15 au 19 novembre	Vendredi 19 novembre 13 h 30	Sarah Lumière	Gabriel Frappier		Report covid Scolaire
22 au 26 novembre	Jeudi 25 novembre 19 h 30	5 balles dans la tête	Théâtre Du Bunker		Report covid
	Jeudi 2 décembre 19 h 30	La parfaite victime	Ciné- répertoire	+/- 400 \$ Partage coût et revenu Cégep	
	Lundi 6 décembre 19 h 30	Concert classique du Cégep			
6 au 9 décembre	Jeudi 9 décembre 19 h 30	Le fil de Marie- Louise	Danielle Thibault		Report covid
	Samedi 11 décembre 19 h 30	Les réveillons de M. Desneiges	La foulée	5 000 \$	
13 au 17 décembre	Jeudi 16 décembre 19 h 30	Le nœud	Marie- Joanne Boucher		CALQ Report covid
	Samedi 18 décembre 9 h 30	Déjeuner littéraire		600 \$	
	Jeudi 6 janvier 19 h 30	Caravane de la danse			Report covid
3 au 14 janvier	Jeudi 13 janvier 19 h 30	Satellite	Tentacle Tribe		Pôle de la danse
17 au 21 janvier	Jeudi 20 janvier 19 h 30	Mom's spaghetti	Dominique Sophie		CCOV Report covid
24 au 28 janvier	Vendredi 28 janvier 10 h 30	Babouchka!	Production Strada		Report covid Scolaire
	Lundi 31 janvier 19 h 30	Lecture troupe du Cégep	Cégep		
1 au 4 février	Jeudi 3 février	Oui merci	Oui merci		
	Samedi 5 février 9 h 30	Déjeuner littéraire		600 \$	
7 au 11 février	Jeudi 10 février 19 h 30	Le double	Corne de brume		CALQ
14 au 18 février	Jeudi 17 février 19 h 30	Birds from paradise	Birds from paradise		
	Vendredi 18 février 19 h 30	Sinfonia de Lanaudière			CALQ
21 au 25 février	Jeudi 24 février	BLOOM	Agence résonnanc e	2 100 \$	
	Samedi 26 février 9 h 30	Déjeuner littéraire		600 \$	
28 février au 5 mars	Jeudi et vendredi 3 et 4 mars 19 h 30	Qui bougera !		7 500 \$	Pôle de la Danse

7 au 11 mars	Jeudi 10 mars 19 h 30	Mouvement de passage	Ariane Boulet		Report covid
14 au 18 mars	Vendredi 18 mars 10 h 30	Rolande Roland, la grande histoire!	Théâtre du gros mécano		CPE + Maternelle
21 au 25 mars	Jeudi 24 mars 19 h 30	Ensaf attend			
	25 mars 19 h 30	Patof! - documentai re		+/- 400 \$ Partage coût et revenu Cégep	Ciné-répertoire
28 mars au 1 ^{er} avril	Jeudi 31 mars 19 h 30	Répertoire	Philippe Jetté		CALQ
4 au 8 avril	Jeudi 7 avril 19 h 30	Aemulus	Jean- Francois Boisvenues		
	Samedi 9 avril 9 h 30	Déjeuner littéraire		600 \$	
11 au 15 avril	Jeudi 14 avril 19 h 30	Mémoire et racine			
18 au 22 avril	Vendredi 22 avril 10 h 30	Petits bonheurs			Jeune Public
	26 et 27 avril	Théâtre et danse du Cégep	Cégep		
2 au 5 mai	Jeudi 5 mai 19 h 30	Pylawak	Yoan B Filliol		CALQ
9 au 13 mai	Jeudi 12 mai 19 h 30	Retrouvaille s	Marie Cantin		
	Samedi 14 mai 9 h 30	Déjeuner littéraire		600 \$	
	Lundi 16 mai 19 h 30	Concert classique Cégep	Cégep		
17 au 20 mai	Jeudi 19 mai 19 h 30	La serre arts vivants	À déterminer		OFFTA
23 au 27 mai	Jeudi 26 mai 19 h 30	Le chant du dire-dire	Mélodie Lupien		
30 mai au 2 juin	Jeudi 2 juin 19 h 30	TOUSK	Tousk		Report Covid
3 au 11 juin	Jeudi 9 juin 19 h 30	Escale en chansons	Petite- Vallée		
13 au 17 juin	Jeudi 16 juin 19 h 30	À go on criss le feu			Report Covid

D'approuver le budget inhérent à chacune des activités ci-dessus décrites, lequel totalise approximativement 46 580 \$, taxes en sus lorsqu'applicables.

10.2 Programmation culturelle 2021-2022 – Centre des arts et des loisirs Alain Larue

425-08-2021

ATTENDU QUE la programmation 2021-2022 du Centre des arts et des loisirs Alain Larue élaborée par le Service de la culture et des loisirs a été présentée aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver la programmation 2021-2022 du Centre des arts et des loisirs Alain Larue telle que présentée et d'autoriser la réalisation des expositions proposées, à savoir :

10 septembre au 23 octobre 2021	Agnès Riverin Cachet : 1 663 \$ + 1 500 \$ transport
3 novembre au 18 décembre 2021	Sébastien Gaudette Cachet : 1 663 \$
12 janvier au 26 février 2022	Jean-Jacques Ringuette Double report exposition au printemps 2020 Cachet : 1 663 \$
9 mars au 23 avril 2022	Diane T. Tremblay Cachet : 1 663 \$ + frais de transport
4 mai au 18 juin	Tommy Asselin Double report exposition au printemps 2020 Cachet : 1 663 \$
29 juin au 13 août 2022	Denis Bordeleau Cachet : 1 663 \$
17 au 27 août 2022	Exposition citoyenne Inscription au printemps 2022

D'approuver le budget inhérent à chacune des expositions ci-dessus décrites, lequel totalise approximativement 15 978 \$, taxes en sus lorsqu'applicables.

10.3 Guide du citoyen – renouvellement – Éditions Média Plus communication

426-08-2021

ATTENDU QUE la première édition du Guide du citoyen prévue pour les années 2018 à 2020 devait être renouvelée pour janvier 2021 et que l'équipe d'Éditions Média Plus communication devait entreprendre la sollicitation auprès des commerces à l'été 2020;

ATTENDU QU'en raison de la situation financière précaire des commerces due à la pandémie, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a reporté le renouvellement du guide à l'hiver 2022;

ATTENDU QU'il y a maintenant lieu d'entreprendre les démarches pour le renouvellement du guide;

ATTENDU QUE Éditions Média Plus Communication offre gratuitement l'édition d'un tel guide en échange de pouvoir y inclure des annonces publicitaires;

ATTENDU la recommandation de la Commission du développement culturel et des communications du 4 août 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser le renouvellement du Guide du citoyen afin de procéder à son impression au cours de l'hiver 2022;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

10.4 Refonte de l'application mobile

427-08-2021

ATTENDU QUE l'application mobile de la Ville a été mise en ligne au printemps 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à une mise à jour de cette application afin de la rendre plus attrayante et facile à consulter, considérant l'évolution technologique des dernières années;

ATTENDU la recommandation de la Commission du développement culturel et des communications du 9 août 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner le mandat à Client mobile afin de procéder à la mise à jour de l'application mobile de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies afin de la rendre plus attrayante et facile à consulter, pour un montant de 1 500 \$, taxes en sus.

10.5 Projet d'intégration – plateau multifonctionnel – mandat – modifications

428-08-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a, par sa résolution 382-07-2021, mandaté la firme BC2 pour procéder à une étude d'implantation ainsi qu'à l'accompagnement dans le cadre d'une demande de subvention relativement au projet d'intégration d'un terrain de baseball, d'un parc canin et d'un bâtiment de service dans le quartier industriel, sur le lot numéro 6 135 771 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de redéfinir le projet faisant l'objet du mandat comme étant l'implantation d'un plateau multifonctionnel dans le quartier industriel;

ATTENDU l'offre de services reçue de BC2;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De mandater la firme BC2 pour procéder à une étude d'implantation ainsi qu'à l'accompagnement dans le cadre d'une demande de subvention relativement au projet d'intégration d'un plateau multifonctionnel dans le quartier industriel, sur le lot numéro 6 135 771 du Cadastre du Québec, pour un montant de 11 200 \$, taxes en sus;

D'autoriser monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite offre de services;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 20 h 06.

Me Audrey Chevrette
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse

429-08-2021